

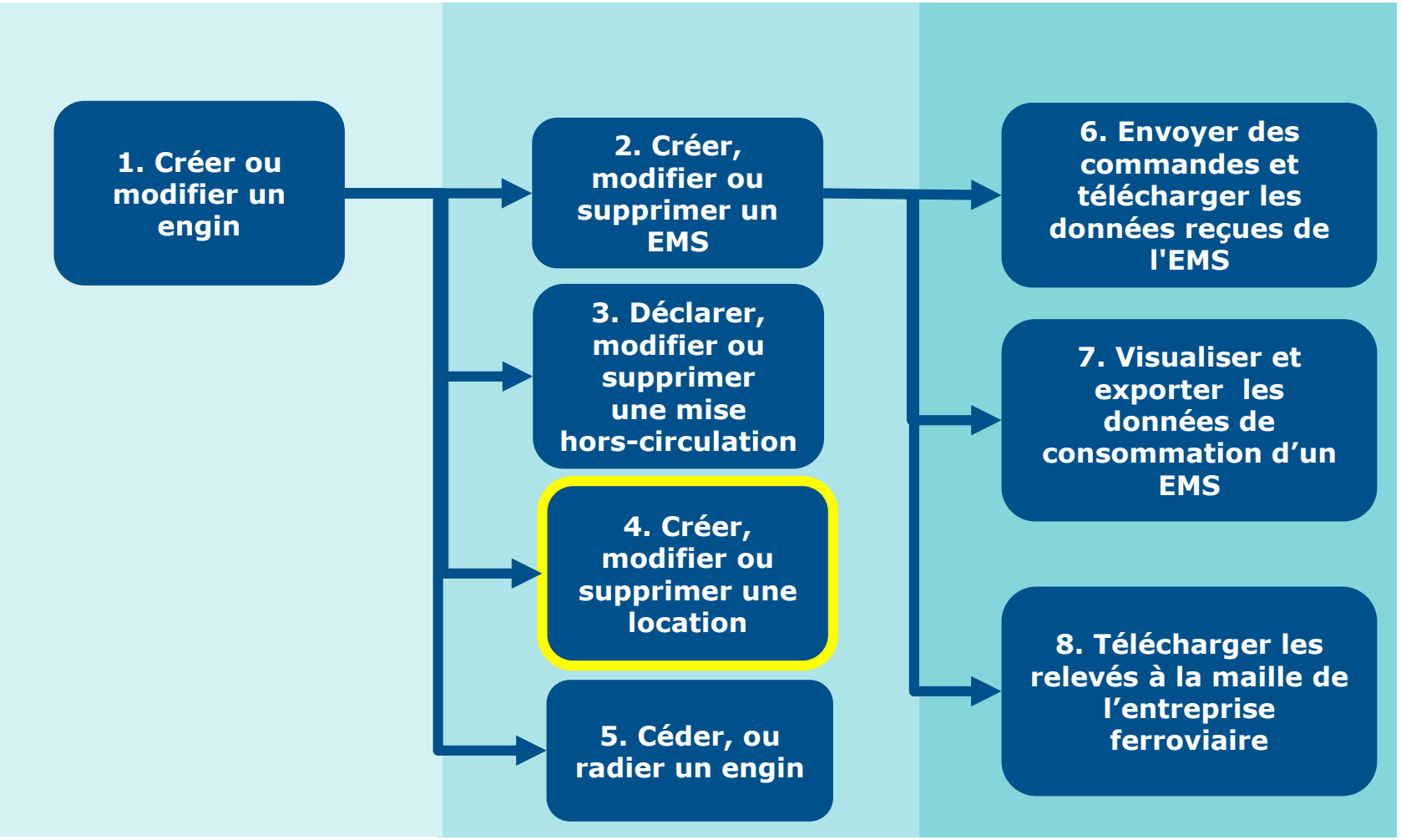
Mars 2022

Comment utiliser l'Interface Homme-Machine DECOFER ?

Guide Utilisateur

Créer, modifier ou supprimer une location pour un engin équipé d'EMS

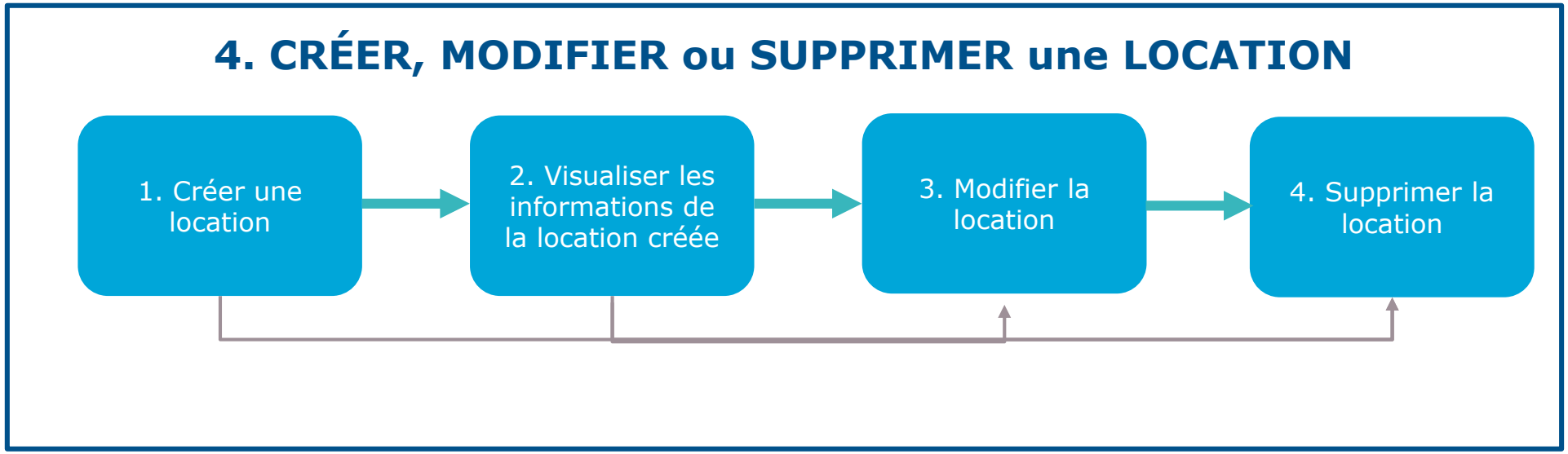
Etapes du parcours de formation



Légende :

x — Fonctionnel décrit dans ce support

Création, modification ou suppression de la location d'un engin



Objectifs de ce support

- Comprendre et savoir reproduire le process de création et de suppression d'une location
- Maitriser les règles de gestion et impacts liés à la mise en location d'un engin

Rappels

- La notion de propriétaire et utilisateur sont distinctes et les droits de gestion associés aussi. L'entreprise propriétaire met à disposition un engin sur une période donnée à une autre entreprise ferroviaire ou bien à une entité distincte qui sera l'entreprise ou l'entité utilisatrice de l'engin
- **Louer** = Action de donner l'utilisation d'un train d'une entreprise ferroviaire à une autre entreprise ferroviaire
- La déclaration de location est de la responsabilité de l'EF. Ces déclarations doivent être réalisées dans les délais précisés par le *Contrat* et dans le *Chronogramme de déclaration et de publication de données.* En effet, ces déclarations ont un impact sur le décompte des EF concernées.

Création, modification ou suppression d'une location (1/4)

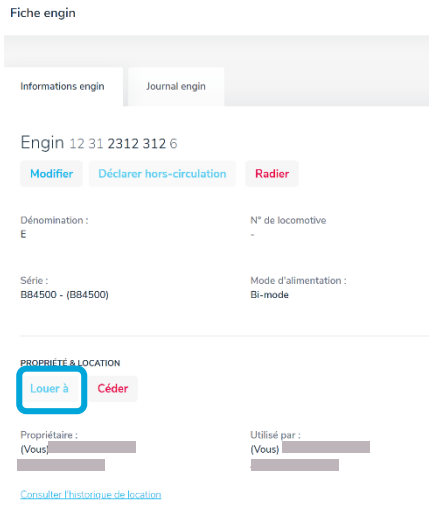
Etape n°1 – Déclarer un engin en location

•Depuis la fiche de l'engin correspondant, sélectionner le bouton « Location »

•Renseigner et valider la période de location à partir de la fiche de déclaration

Règles de gestion associées

- Une location peut être déclarée uniquement par l'entité propriétaire de l'engin
- Une location peut être déclarée uniquement sur un engin équipe d'EMS
- Une location est déclarée à la maille Heures/minutes
- Une location peut débuter à partir du jour de création de l'engin dans Decofer
- Une location peut débuter ou prendre fin jusqu'à 10 mois avant ou après la date du jour
- Un engin ne peut pas être loué à 2 entreprises en même temps
- Il est possible de ne pas identifier de date de fin à la location : dans ce cas, il faut cocher la case "date de fin indéterminée"



Fiche de l'engin que je souhaite déclarer en « location »



Zone de rappel de l'engin que je m'apprête à déclarer en « location »

Zone de saisie de l'utilisateur et de la période de mise en location de l'engin

Fiche de déclaration de la location d'un engin

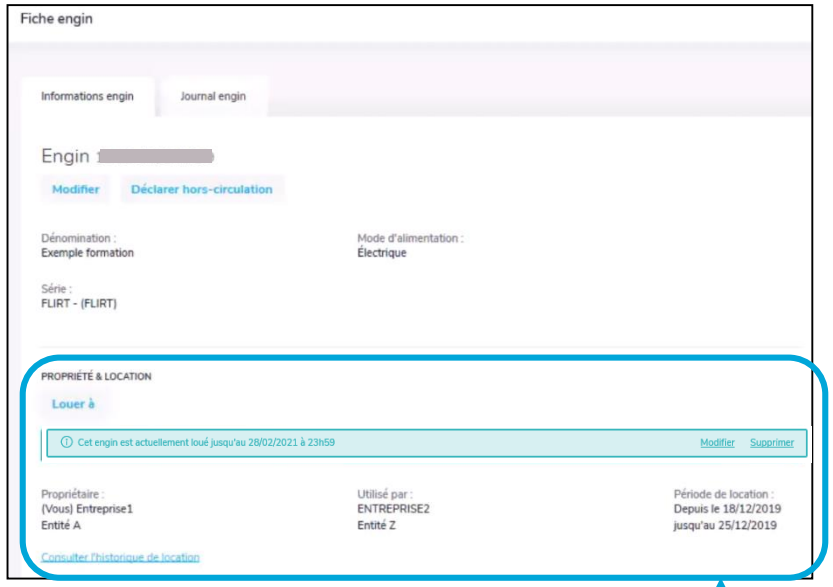
Création, modification ou suppression d'une location (2/4)

Etape n°2 – Visualiser le changement de statut de mon engin

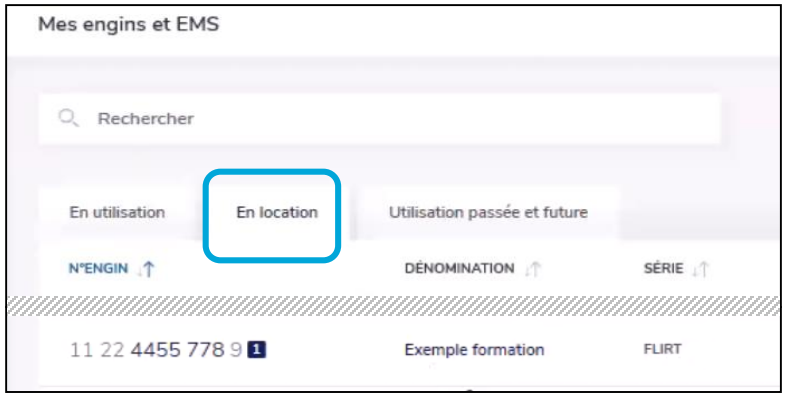
Sélectionner le journal de l'engin depuis la fiche engin correspondante ou sélectionner l'onglet location depuis la page d'accueil si vous êtes propriétaire de l'engin

Règles de gestion associées

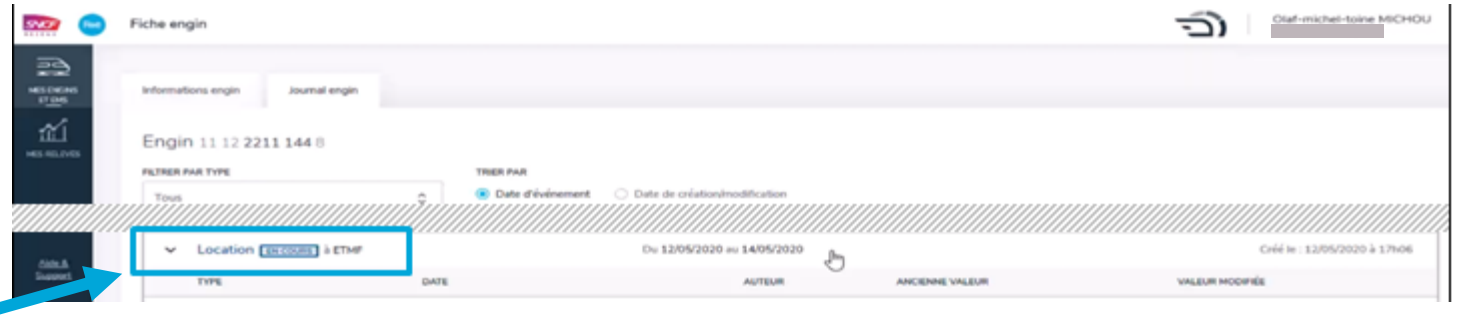
- Lorsque je suis locataire d'un engin, je peux visualiser cette location dans son journal Engin
- Si la location est en cours, l'engin est visible dans l'onglet « En utilisation » du journal Engins
- Si cette location est future ou passée, l'engin est visible dans l'onglet « Utilisation passée ou future »



Fiche de l'engin en location à la date courante



Journal de l'engin et aperçu de la création de la mise en location



Notification du statut de location de l'engin

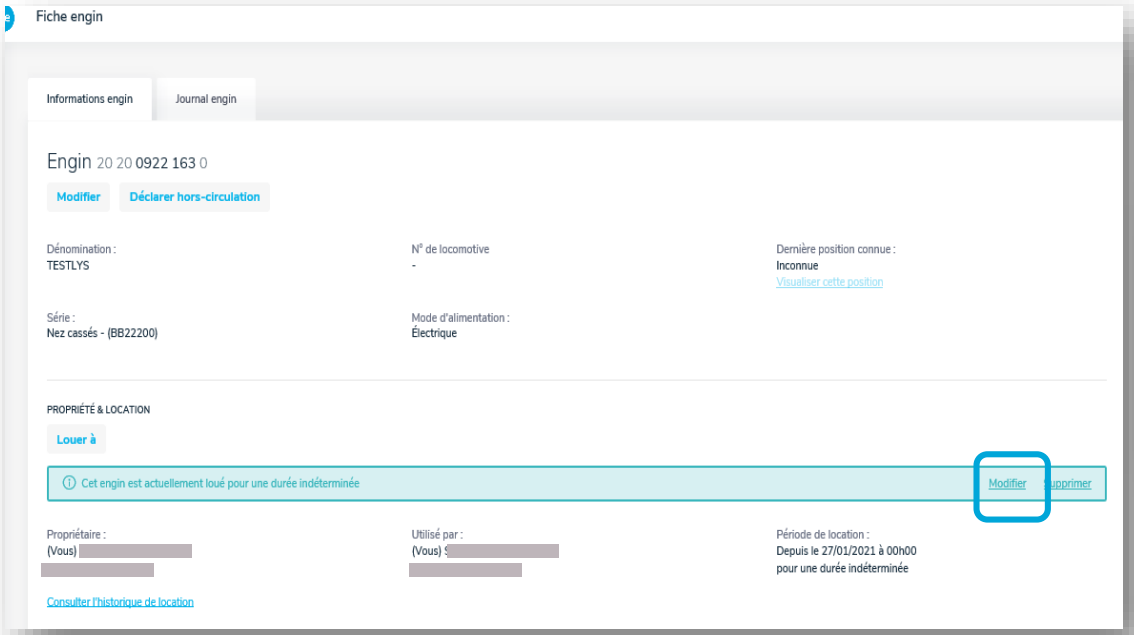
Création, modification ou suppression d'une location (3/4)

Etape n°3 – Modifier la location

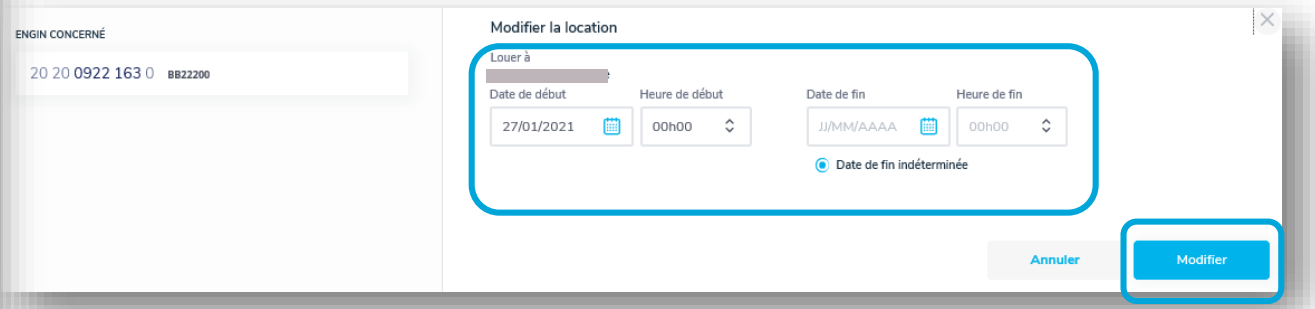
Depuis la fiche de l'engin correspondant, sélectionner l'indication « Modifier » depuis l'onglet « Information engin » ou depuis le « Journal engin »

Règles de gestion associées

- Une location peut être modifiée uniquement par l'entreprise propriétaire de l'engin
- La date de début ou de fin de la location peut être modifiée jusqu'à la fin du mois M+10 respectivement avant ou après la date du jour (l'engin doit exister sur la période « passée » bien entendu)
- Une modification d'une location dans le passé a un impact sur le décompte des EF concernées. Ces modifications doivent respecter les règles définies dans le *Contrat* et dans le *Chronogramme de déclaration et de publication de données*



Fiche engin



Fiche de modification de la location de l'engin

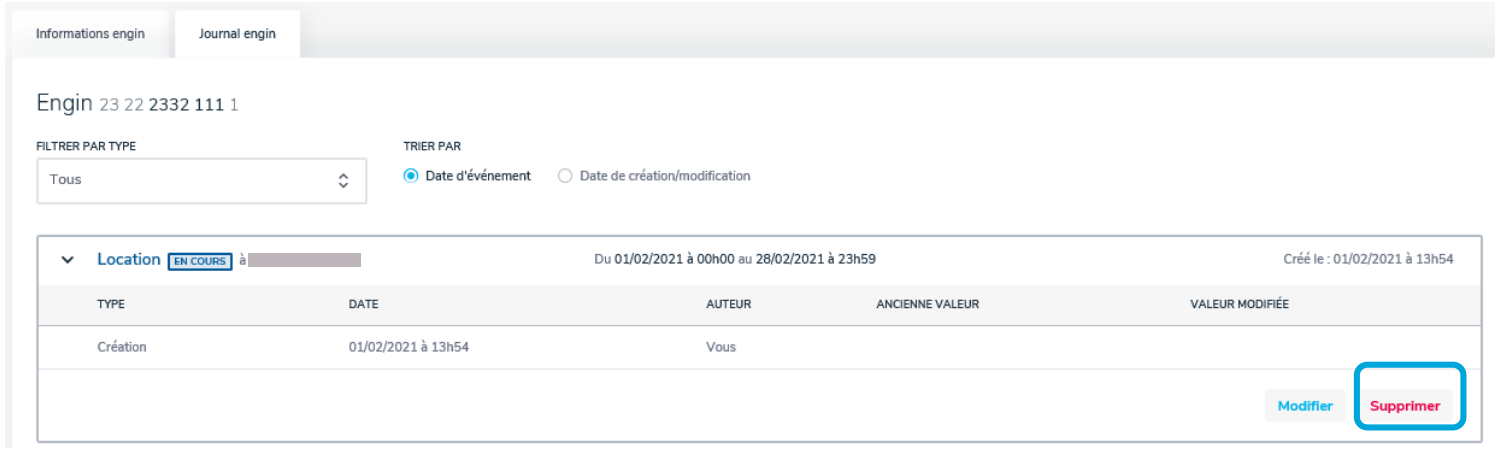
Création, modification ou suppression d'une location (4/4)

Etape n°4 – Supprimer la location de mon engin

Depuis la page d'accueil, sélectionner la ligne de l'engin à modifier pour accéder à la fiche engin

Règles de gestion associées

- Une location peut être supprimée uniquement par l'entreprise propriétaire de l'engin
- Une location peut être supprimée uniquement si la date de début n'est pas antérieure à 10 mois vis-à-vis de la date de suppression de la location dans Decofer
- La suppression de la location pourra générer un recalcul des consommations pour les réattribuer à l'utilisateur de l'engin sur la période concernée
- Lorsque la location est supprimée, cette suppression est tracée dans le journal de l'engin
- Une modification d'une location dans le passé a un impact sur le décompte des EF concernées. Ces modifications doivent respecter les règles définies dans le *Contrat* et dans le *Chronogramme de déclaration et de publication de données*



Journal de l'engin et aperçu de la création de la mise en location



Ecran de suppression de la location

Vous savez maintenant créer, modifier ou supprimer une location pour un engin équipé d'EMS !